Image not found or type unknown

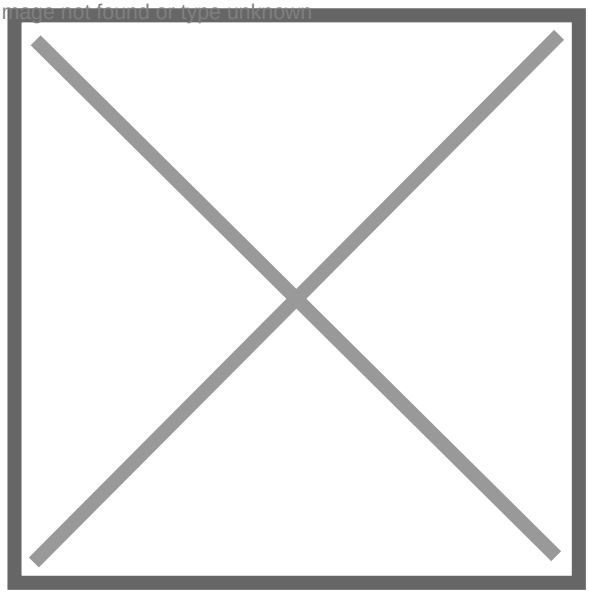

Retour de congès parental de 6 mois

Par **virginie**, le **06/06/2011** à **16:02**

Bonjour,

voila ,je suis en cdi, j'ai pris un congès parental de 6 mois suite à la naissance de mon fils ,je suis censée reprendre le travail le 1 juillet a temps plein sauf que ma responsable a déja quelqu un qui me remplace jusque fin juillet .

elle s est trompée
elle me dit que ce n'est pas possible avant début aout de me reprendre a temps plein.

as t elle le droit ? ou est elle obligé de me reprendre comme prévu?

cordialement

Par **alchemille76**, le **06/06/2011** à **18:59**

Bonjour Virginie,

Votre employeur est dans l'obligation de vous reprendre, et de surcroît à votre poste, puisqu'il ne peut pas modifier votre date de retour.

Cordialement,
DSO

Par **virginie**, le **06/06/2011** à **19:12**

Merci de votre réponse,cependant je viens de relire ma lettre de demande de congès parental et moi même ,je me suis trompée ,c'est à dire que j'ai écrit ...du 25 janvier pour prendre fin le 25 juillet 2011 ;car sur ma feuille de la cpam ,mon retour devait être le 25 janvier .

est-ce du coup de ma faute?

cordialement

Par **Cornil**, le **08/06/2011** à **16:25**

Bonsoir Virginie
Ben oui, six mois du 25 janvier cela fait bien 25 juillet!
Ton employeur n'a nulle obligation de te reprendre à compter du 1er juillet, mais seulement à compter du 25!
C'est normal qu'il t'ait remplacée jusqu'à fin juillet...
Bon courage et bonne chance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés